

Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2019 à 20h30 Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 septembre 2019 à la Mairie sur convocation en date du 13/09/2019 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. SOURY, M. PATAUD, M. VARACHAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme BOUGOUIN, Mme GUINEBERT, Mme RIVAUD, Mme ILAHA-ITEMA, Mme LAURENT, Mme DEXET.

Procuration : M. GERMOND à Mme MORANGE

Ouverture de la séance à 20h30.

Mme DEXET est désignée secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 17/07/2019 est approuvé par 11 voix POUR et 4 abstentions (MM. BLOND et SALAGNAD, Mmes LAURENT et DEXET, absents).

Dossier 1 : Travaux Eglise : Résiliation du contrat de Maîtrise d'œuvre pour intérêt général

M. le Maire explique à l'Assemblée que la DRAC s'est appuyée sur une étude de 1992 pour l'appel d'offre relatif à la maîtrise d'œuvre.

Des expertises récentes ont fait apparaître des travaux complémentaires (mise aux normes PMR, accessibilité de la tour-clocher, mise aux normes incendie, électrique, restauration du sol, des portes d'entrée...). Le montant de ces travaux a bien été pris en compte dans les demandes de subventions de la tranche 1 + études). Mais le contrat de maîtrise d'œuvre n'est plus en phase avec le programme de travaux. M. le Maire explique qu'il faut résilier le contrat de maîtrise d'œuvre pour intérêt général et lancer un autre appel à concurrence. Le contrat à venir tiendra compte des travaux de maîtrise d'œuvre déjà effectués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux intérieurs de l'Eglise pour intérêt général.

Dossier 2 : Voirie 2019 : choix des entreprises

M. le Maire fait part de l'analyse des offres concernant les travaux de voirie 2019 et propose de passer un marché avec :

Lot 1 (enduit bicouche) : CMCTP- ZA du Bois du Breuil- ST-LAURENT/GORRE- pour un montant de 28 518,00€ HT.

Lot 2 (reprofilage localisé en grave émulsion) : CMCTP- ZA du Bois du Breuil- ST-LAURENT/GORRE- pour un montant de 3 180,00€ HT.

Lot 3 (Point à temps – enrobé projeté) : TECHNIROUTE – 3 Ave Jean Jaurès – 86 300 CHAUVIGNY- pour un montant de 7 437,50€ HT

Lot 4 (évacuation eaux pluviales) : CMCTP- ZA du Bois du Breuil- ST-LAURENT/GORRE- pour un montant de 3 861,57€ HT.

M. PATAUD s'inquiète de la qualité des travaux réalisés sur la voirie par la Communauté de Communes et ne souhaite pas que cela se produise pour les travaux de la Commune. M. BLOND reconnaît qu'il y a des problèmes sur les revêtements, le goudron n'étant plus fabriqué de la même façon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution des lots et autorise le Maire à signer les marchés.

Dossier 3 : Extension du restaurant : choix des entreprises lots 1-3-4-5-7-8

M. le Maire fait part de l'analyse des offres concernant les travaux d'extension du restaurant et propose de passer un marché avec :

Lot 1 (Désamiantage) : NSDP- 94 rue François Mourieux- 87220 FEYTIAT pour un montant de 7 460,00€ HT.

Lot 3 (Bardage bois-Platelage bois) : SARL BRISSIAUD & Fils- 13 rue des Rochettes- 87300 BELLAC pour un montant de 8 923,00€ HT.

Lot 4 (Menuiseries extérieures bois) : SARL GUILLAUMIE- ZA du Moulin Cheyroux- 87700 AIXE/VIENNE pour un montant de 11 679,03€ HT.

Lot 5 (Menuiseries intérieures-Garde-corps) : SARL BRISSIAUD & Fils- 13 rue des Rochettes- 87300 BELLAC pour un montant de 14 707,40€ HT.

Lot 7 (Carrelage-Faïence) : Carrelages MESMIN & Fils- 10 rue Berthie Albrecht- 87280 LIMOGES pour un montant de 15 796,98€ HT.

Lot 8 (Electricité) : VEYRAC BATIMENT- 32 Rte des Charbonnières- 87520 VEYRAC pour un montant de 5 953,54€ HT.

Les lots 2, 6 et 9 n'ont pas reçu d'offres.

M. GARREAU fait remarquer que pour le lot 4, l'estimation de 22 000€ est surestimée. M. PATAUD regrette de ne pas disposer d'éléments techniques sur les offres.

Par 12 voix et 3 abstentions (MM. GARREAU et PATAUD, Mme ILAHA-ITEMA) le Conseil Municipal accepte l'attribution des offres et autorise le Maire à signer les marchés.

Dossier 4 : Projet Cour des Miracles : demande de subvention

M. le Maire présente le dossier de création de 5 ou 6 logements Ave Jean Moulin établi par Le Compas dans l'Œil de Tulle. Le montant de l'opération est de 615 000€ HT dont 350 000€ HT de création de logements, 180 000€ HT d'aménagements extérieurs (stationnement couvert, aménagement paysager...) et 85 000€ HT d'honoraires divers. Le Conseil Départemental peut subventionner à hauteur de 15% plafonné à 80 000€ de travaux par logements au titre des CTD 2020.

M. PATAUD regrette que le dossier n'ait pas été étudié en réunion et dit que l'étude est décalée par rapport à la situation d'aujourd'hui sur le réchauffement climatique (type de chauffage) et qu'elle manque de précision sur l'isolation par exemple. Il n'est pas évoqué de financement dans le cadre de la transition énergétique. M. PATAUD précise que ce n'est pas un dossier urgent et qu'il faut y apporter une réflexion.

M. BLOND souhaite avancer sur ce dossier car il dit qu'il y a une forte demande de locations. Il procède au vote. Par 12 voix et 3 abstentions (MM. GARREAU et PATAUD, Mme ILAHA-ITEMA) le Conseil Municipal accepte le programme et autorise le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental. Le Conseil retient la création de 6 logements (4 T2, 2 T3).

Dossier 5 : Aménagement rue de l'Ancienne Mairie : demande de subvention

M. le Maire présente le dossier actualisé de l'aménagement de la rue de l'Ancienne Mairie, qui n'avait pas été retenu pour 2019. Le montant de l'opération est de 98 075,45€ HT. Le Conseil Départemental peut subventionner à hauteur de 40% au titre des CTD 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le programme et autorise le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

Dossier 6 : Vente d'une parcelle à M. et Mme MEHLBERG

M. le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de M. et Mme MEHLBERG, 10 Ave Jean Moulin, qui souhaitent acquérir la parcelle communale d'une contenance de 280 m², cadastrée section C N°17, jouxtant leur propriété. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette vente et en fixe le prix à 10€/m².

Dossier 7 : Vidéosurveillance : installation caméras

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter ce dossier à une séance ultérieure, l'étude de l'installation ne semblant pas aboutie.

Dossier 8 : Station essence : fixation du prix du renouvellement des cartes

M. le Maire explique que certains usagers ont déjà demandé un renouvellement de carte d'abonnement (perdue, abîmée). Le coût d'achat pour la Commune est de 17€ HT l'unité frais de port compris. Il propose à l'Assemblée de fixer le prix à 20€ l'unité HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer à 20€ HT le prix du renouvellement des cartes d'abonnement perdues ou abîmées.

Dossier 9 : Créances à classer en non-valeur

M. Le Maire expose les écritures que le percepteur propose de classer en non-valeur pour l'année 2019 et dont le montant s'élève à 1872,91€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le classement en non-valeur proposé.

Dossier 10 : Redevance assainissement 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement pour 2020 :

- Par fixe (abonnement) : 15,76€
- Part proportionnelle (consommation) : 0,8571€

Dossier 11 : Prévention des risques : convention MAD agent de prévention CCOL

M. le Maire explique que la CCOL peut mettre à la disposition des communes intéressées un assistant de prévention afin de mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels. Il présente la convention de mise à disposition à intervenir entre la Commune et la CCOL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et autorise le Maire à la signer

Dossier 12 : Recrutement animateur pour le CMJ

A l'unanimité, le Conseil Municipal propose de mettre en sommeil le Conseil Municipal des Jeunes jusqu'aux Municipales de 2020. Les membres du CMJ ont grandi. Il faudrait procéder à d'autres élections pour une trop courte durée.

Questions diverses :

- Achat propriété LEBOUTET, Le Bois du Breuil : pas de décision